

Coup de maître

Le 15 septembre 2006, Pierre Curzi — président de l'Union des artistes — annonce qu'il entend briguer l'investiture du Parti Québécois dans Borduas. Cette nouvelle, rapidement reprise par tous les médias du Québec, fait ombrage à autre nouvelle encore plus intéressante. Me André Joli-Cœur entend lui aussi briguer une investiture du PQ. Aussi, cette éventuelle investiture est envisagée dans le comté de Louis-Hébert, une circonscription en plein cœur de la région de la Capitale nationale. Voilà ce qui s'appelle prendre le taureau par les cornes.

En effet, la perspective de voir Me Joli-cœur au caucus péquiste, voire au conseil des ministres, est assurément excellente pour le peuple du Québec. Me Joli-Cœur a accepté la nomination à titre d'*amicus curiae* (littéralement « ami de la cour ») dans le cadre des audiences de la Cour suprême du Canada quant au Renvoi sur la sécession du Québec en 1998. Il lui fallait alors assurer la réplique au Procureur général du Canada qui, lui, défendait l'idée selon laquelle la sécession du Québec est illégale. Ce rôle avait été boudé par le gouvernement Bouchard, prétendument indépendantiste, ainsi que par toute la gente souverainiste de l'époque.

Dans un plaidoyer remarquable, Me Joli-Cœur s'est appuyé sur le principe de l'effectivité pour défendre l'idée selon laquelle le peuple du Québec peut former un nouvel État — un pays — sans le consentement de quiconque. Le principe de l'effectivité est le principe de droit international selon lequel une situation de fait engendre une situation de droit dans la mesure où l'ensemble des pouvoirs normalement dévolus à l'État sont exercés de façon effective par le gouvernement :

1. d'une population donnée
2. sur un territoire donné
3. par un ensemble d'institutions donné

Autrement dit, l'indépendance d'un État ne regarde personne d'autre que l'État en question. La souveraineté, par ailleurs, est la conséquence juridique du fait politique de l'indépendance. Aussi, l'*effectivité* de l'exercice du pouvoir par le gouvernement du nouvel État — dans toutes les sphères de compétences normalement dévolues à l'État — constitue l'objet fondamental de la reconnaissance internationale. C'est précisément là la chose qui est reconnue quand un pays reconnaît l'indépendance d'un autre. Un pays n'a strictement rien à reconnaître d'un nouvel État potentiel si l'exercice du pouvoir n'y est pas *effectif*, efficace.

D'effectivité et du MES

Formellement, le Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES) a pour objet de défendre la souveraineté du Québec selon les principes de la doctrine de l'effectivité. Ainsi, l'action du MES gravite autour des cinq points suivants :

1. le peuple du Québec existe
2. l'Assemblée nationale du Québec est seule apte à représenter le peuple du Québec à l'exclusion de toute autre institution — gouvernance nationale
3. l'Assemblée nationale du Québec doit servir les intérêts du peuple du Québec et de ce peuple seulement — des gestes de souveraineté sont par conséquent nécessaires dans toutes les sphères de compétence normalement dévolues à l'État
4. l'Assemblée nationale du Québec tire le mandat de gouverner de l'élection et de l'élection seulement — régime parlementaire britannique
5. l'Assemblée nationale du Québec doit être investie d'un projet social concret — programme politique proposé en campagne électorale et sanctionné par l'élection

Les gens qui adhèrent aux thèses défendues par le MES seront donc enchantés d'apprendre la venue de Me Joli-Cœur, spécialiste — s'il en est — de la doctrine de l'effectivité.

D'idéologie et du PQ

Au mois de mai dernier, le MES déposait une demande au Parti Québécois afin d'être reconnu à titre de *club politique* du PQ. Le 29 mai, le secrétariat général du MES recevait une lettre signée de la main de la présidente du parti et indiquant que la demande était irrecevable puisqu'elle contrevenait aux statuts du parti. Le MES a en vain tenté d'obtenir des précisions quant à cette irrecevabilité prétendue. Il s'agit là d'une affaire politique.

Il est cependant réconfortant de constater que, dans toute cette histoire, le MES n'est pas encore, à ce jour, un club politique pour une simple question de procédures, étrangère aux statuts du PQ. On peut par ailleurs présumer, depuis l'annonce de Me Joli-Cœur, que du point de vue idéologique, à tout le moins, le PQ et le MES sont vraiment très proches parents.

La venue de Me Joli-Cœur au sein de *l'équipe d'étoiles* est très inspirante. Il importe peu de savoir qui sont les amis intimes de Me Joli-Cœur, à quel parti il a adhéré dans les années 60 ou encore avec qui il a été en couple — même si tout cela est très excitant quand on le sait. La chose qui importe, d'abord et avant tout, ici, est ce pour quoi il a déjà combattu et ce pour quoi l'on est en droit de s'attendre qu'il se batte encore. Le principe de l'effectivité est très certainement l'idée maîtresse de son engagement. Permettons-nous maintenant d'oser espérer que les membres du comté de Louis-Hébert appuieront Me Joli-Cœur et que ce dernier sera ensuite élu député.